

Département 74  
« SEMOH– A.RETIS »

## **PRÉSENTATION DE L'ACTION**

### ***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

L'Association Recherche, Education, Territoires, Interventions, Sociabilités (A.RETIS) a démarré avec le projet de créer en Haute-Savoie un dispositif intégré de protection de l'enfance regroupant sept services : un relais parental (projet actuellement stoppé), trois services d'AEMO avec hébergement, un service d'accueil multifamilial, un service de placement familial, un service de tiers dignes de confiance (voir supra : *autre projets*), l'idée étant de prévoir pour les enfants et parents une offre de service plurielle, avec plusieurs portes d'entrée possibles. L'association développe également des actions au titre de la prévenance.

L'association a mis en place sur le département en 2008 les trois services de milieu ouvert avec hébergement (SEMOH) sur trois territoires distincts : Annecy, Le Chablais, Le Genevois et le service de placement familial « L'ancre ».

### ***Service gérant l'action***

L'association « A.RETIS », fondée en 2007.

### ***Personne à contacter***

Mohammed L'HOUSSNI  
Directeur de l'association  
15 bis rue Vallon  
74 200 THONON-LES-BAINS  
Tel : 04.50.70.13.68  
E.mail : [moha.lhoussni@gmail.com](mailto:moha.lhoussni@gmail.com)

### ***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

L'association couvre trois territoires de Haute-Savoie. Chaque service de milieu ouvert avec hébergement a une capacité d'accueil de 35-36 mineurs de 0 à 18 ans, soit environ 22 à 24 familles. S'agissant de services de proximité, les familles résident principalement dans des centres urbains, à Annecy, Thonon-les-Bains et Annemasse.

### ***Cadre juridique***

Les SEMOH ont été créés et autorisés par arrêtés conjoints du président du conseil général et du préfet (au titre de la PJJ) du 20 mai 2008. Les enfants et les jeunes leur sont confiés par décision du juge des enfants.

## ***Financement***

Le prix de journée est fixé entre 44,30 euros et 46,29 euros en fonction du service. Le financement des actions menées hors autorisation/habilitation au titre de la prévenance est assuré à la fois par le bénévolat et des subventions municipales et des subventions versées au titre de projets culturels.

## **ÉLABORATION DU PROJET**

### ***Critères ayant motivé le projet***

En 2006, au sein des ateliers de préparation du schéma départemental de l'enfance, l'idée de créer l'association est née des échanges avec les professionnels de terrain et de l'intuition que pour apporter du changement, il était nécessaire d'ouvrir à quelque chose de différent, d'inédit, d'innovant.

L'association s'est créée avec le projet de lier dans une même organisation, la participation des usagers, la mise en œuvre de pratiques de pointe, la recherche-action et la territorialisation des interventions. Un de ses buts est de concilier l'engagement éthique et professionnel avec l'efficacité économique.

Le constat a été fait que des dispositifs innovants étaient créés en marge de structures déjà existantes mais ne faisaient pas l'objet d'un projet global et coordonné. Il apparaissait également que les parcours des mineurs en protection de l'enfance étaient rarement sécurisés et que les relais entre les types de mesures (AEMO - accueil ou placement) s'effectuaient trop souvent dans la rupture. L'offre de service de protection de l'enfance dans le département portait principalement sur le placement. Le département n'était pas favorable aux formules de « placements à domicile » ; par ailleurs les services du département réalisaient l'ensemble des mesures d'AEMO mais ne disposaient pas de moyens d'hébergement.

La création de services offrant de l'AEMO avec hébergement apparaissait dès lors nécessaire afin d'apporter une permanence et une stabilité de la prise en charge qui repose sur une organisation et pas uniquement sur des personnes. La création de ce type de service s'est située dans la mouvance de la prise en compte de la question des compétences des familles, et avec l'idée qu'il s'agissait d'un bon outil pour travailler avec les familles, car dans ce type de mesure il est nécessaire de négocier avec les parents.

### ***Personne(s) à l'initiative du projet***

Mohamed L'HOSSNI

### ***Références à un projet du même type***

La rencontre avec le SEMO du Calvados a permis d'opérer des déplacements par rapport aux choix faits par ce premier service : pour A.RETIS, la réflexion sur la notion d' « institution totale » a amené à penser l'aménagement des locaux de façon spécifique ; l'intervention concerne par ailleurs toute la population des mineurs (0-18 ans) ; enfin, le projet était sous tendu par la volonté de mettre en œuvre une prise en charge pluridisciplinaire effective.

## ***Références théoriques***

L'équipe croise différentes approches : elle s'appuie sur les travaux de Carl Lacharité pour partir de l'univers des familles, sur les travaux de Didier Houzel (sur l'expérience, l'exercice, la pratique de la parentalité) et de Catherine Sellenet (le changement assisté). L'approche se réfère également au modèle écosystémique de Bronfenbrenner, et à la sociologie de l'innovation (Michel Callon et Bruno Latour), avec une préoccupation : comment rendre intelligible les énoncés des uns dans le langage des autres pour agir ensemble.

## ***Public visé***

Le public visé est les enfants de 0 à 18 ans ainsi que leurs familles. Les problématiques rencontrées portent sur des conflits conjugaux structurels, des situations de négligences et de carences éducatives. Beaucoup de parents vivent seuls avec leurs enfants.

## ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

Les trois équipes, sous l'autorité du directeur, sont composées de la même manière : un chef de service, cinq travailleurs sociaux, 70% de temps de psychologue et une secrétaire comptable.

Chaque service dispose de deux lieux : des locaux composés d'une part de bureaux et d'un espace également de dit « maison d'hospitalité pour les usagers », et d'autre part d'une maison d'accueil avec jardin. Les locaux sont en location (bail professionnel pour les bureaux et classique pour les maisons).

La réflexion sur « l'institution totale » guide l'aménagement des locaux. Les bureaux sont situés dans les centres villes d'Annecy, d'Annemasse et de Thonon-les-Bains. Ils sont complétés par des pièces pour accueillir largement les usagers, plusieurs salles leur étant accessibles (pièces d'activités, cuisine, bibliothèque...). Il existe également des espaces dédiés au travail clinique (salles d'entretiens individuels et collectifs). Les maisons, qui sont situées chacune à environ dix minutes des bureaux, accueillent les jeunes en hébergement exceptionnel ou périodique, et permettent des activités collectives.

## ***Objectifs du projet***

Les objectifs du projet sont, à partir d'une mesure de protection permettant un soutien renforcé à la parentalité, de lier trois aspects :

- La participation des usagers, en rendant parents et enfants coacteurs de l'intervention,
- L'engagement des professionnels auprès des familles,
- Le recherche-action, en mobilisant des chercheurs et en permettant une reconnaissance des savoirs des professionnels.

Les valeurs qui sous tendent le projet de service sont :

- la reconnaissance de l'autre, des familles et des professionnels,
- la bientraitance qui permet de penser l'intervention comme une coproduction avec l'idée que l'intervention ne doit pas nuire aux personnes,
- la fraternité, le projet vise à articuler aide et entraide,
- l'innovation sociale, avec l'idée de « faire du neuf avec du vieux » en s'appuyant sur les fondements historiques du travail social.

### ***Date de début de projet***

Les statuts de l'association ont été déposés le 3 avril 2007.

### ***Date de démarrage de l'action***

Les services ont ouvert le 1er novembre 2008.

## **GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE**

2006 : démarrage de la réflexion à l'occasion des ateliers du schéma départemental  
mars 2007 : présentation du projet au directeur de la protection de l'enfance du conseil général  
septembre 2007 : présentation du projet devant la commission de l'enfance du conseil général de Haute-Savoie  
décembre 2007 : achèvement du dossier de passage en CROSMS  
11 avril 2008 : avis favorable du CROSMS  
20 mai 2008 : arrêtés de création et d'autorisation

## **DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR**

### ***Description de l'action effective***

Dès la réception d'une nouvelle situation, un référent est nommé par le directeur, en fonction des disponibilités dans l'équipe et en faisant attention à ce que tous les professionnels travaillent les uns avec les autres. La secrétaire crée le dossier de l'utilisateur, scanne la mesure judiciaire sur le dossier partagé et crée une feuille de suivi partagée. Trois lettres de prise en charge sont adressées, une au juge des enfants pour lui indiquer la date de prise en charge, une à la famille avec les noms du chef de service et du référent, une au payeur. Le chef de service se rend au domicile pour y rencontrer la famille, avec le référent de l'enfant et l'intervenant chargé du soutien à la parentalité.

Un autre membre de l'équipe est chargé de consulter le dossier au tribunal. Le référent est chargé d'évaluer la situation globale de l'enfant à partir d'un cadre d'analyse spécifique au service, et après avoir rencontré l'enfant seul, ses parents seuls, puis la famille ensemble et avoir interpellé les services sociaux qui la connaissent. Cette évaluation sert à établir le « portrait » de l'enfant, les capacités parentales et les ressources de l'environnement, en articulant ces dimensions. Un plan d'action est défini à partir des besoins de l'enfant, précisant ce qui va être fait avec les parents, ce qui relèvera d'entretiens individuels ou d'actions collectives.

La mesure dure en principe 9 mois et se déroule selon le processus suivant : évaluation au cours du 1<sup>er</sup> mois, révision du plan d'action au cours du 2<sup>ème</sup> mois, nouvelle révision au 3<sup>ème</sup> mois, point d'étape au 4<sup>ème</sup> mois permettant le cas échéant de faire apparaître la nécessité d'une autre mesure (de placement par exemple, la mesure de milieu ouvert permettant de préparer la séparation).

Chaque référent intervient pour 7 à 8 enfants : il les rencontre chaque semaine, travaille sur l'aide à la relation, effectue des démarches éducatives concernant l'enfant et apporte des aides

ciblées. Chaque professionnel fait du soutien à la parentalité auprès de 4 familles. Chacun est également chef de projet sur diverses activités, et intervient à tour de rôle sur les situations d'urgence.

Tous les mercredis des actions collectives sont proposées aux enfants, et les week-ends aux parents (samedi café des parents) et à la famille (dimanche).

En cas de nécessité d'hébergement d'un mineur, le cadre d'astreinte en prend la décision en lien avec l'éducateur d'astreinte qui fait l'évaluation in situ; le conseil général et le juge des enfants sont prévenus par email. L'éducateur d'astreinte vient dans la maison avec le jeune, y passe la nuit et le raccompagne à l'école le lendemain. Le protocole d'hébergement d'un jeune prévoit l'accueil sur une nuit, la journée à l'école le lendemain et une médiation entre l'enfant et ses parents sur la tranche horaire de permanence entre 16h30 à 18h30 (J + 1). Cela permet d'évaluer l'urgence de la situation, de sécuriser l'enfant et ses parents, d'avoir un temps de répit et de travailler le problème de fond. L'hébergement peut être organisé dans la maison, mais aussi auprès de la famille élargie du jeune ou de familles d'accueil bénévoles ou salariées. En un an de fonctionnement, les trois services ont totalisé 819 nuits d'hébergement dont 149 dans les maisons.

Le service met en place des hébergements exceptionnels d'un à trois jours, qui permettent un répit pour gérer une crise tout en maintenant la continuité du suivi éducatif, et des hébergements périodiques pour prévenir la crise organisés par convention avec des personnes ressources de la famille (si un membre peut assurer une continuité) ou dans les maisons du service ; les services constatent que plus les hébergements périodiques sont proposés, moins il y a d'hébergements exceptionnels.

Chaque mesure comporte une forte dimension d'évaluation. Le cadre d'analyse des situations familiales retenu et utilisé par les équipes d'Annecy et du Genevois est une grille de référence anglaise construite à partir de l'outil initial « Looking After Children » et qui porte sur les besoins de l'enfant : le « Core Assessment », auquel les équipes se forment tous les deux mois avec Helen Jones (conseillère en protection de l'enfance du gouvernement Britannique). L'équipe du Chablais utilise directement les cahiers d'analyse des besoins par tranche d'âge de « CABE ».

Plusieurs types d'actions peuvent être proposés aux familles, nécessitant au cas par cas un travail sur les indications/contre-indications de tel ou tel outil :

- des entretiens familiaux, en majorité de type systémique, menés par le binôme d'intervenants et destinés à éclairer la question des capacités parentales ;
- des consultations interculturelles, proposées sur un rythme de deux fois par mois, animée par Abdessalem Yahyaoui, ethnopsychiatre et professeur à l'université de Savoie, en cas de désaccord sur une situation ou en cas de situation familiale interculturelle ;
- la conférence des familles, modalité inspirée d'une pratique de Nouvelle-Zélande dont l'objectif est de voir comment une famille peut réfléchir dans son ensemble aux moyens d'assurer l'éducation et la sécurité d'un enfant.

### ***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Selon le cas, les équipes comprennent des éducateurs spécialisés, des assistants sociaux, des moniteurs éducateurs, des conseillères en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des psychologues et conseillers techniques. La pluridisciplinarité est

recherchée dans la composition des équipes mais aussi dans le mode de fonctionnement et d'élaboration du travail : le soutien à la parentalité, auquel tous les membres de l'équipe participent, est un terrain d'élaboration d'une pluridisciplinarité effective, à travers les trois axes à prendre en compte. D'autre part, l'organisation du travail oblige chacun des membres de l'équipe à travailler avec tous les enfants, à des degrés divers.

### ***Implication des professionnels***

Les professionnels ont la possibilité de construire avec les jeunes des projets de séjours extérieurs dits de « traverse », de « liant » ou de « parenthèse ». Le temps de travail des psychologues a été augmenté pour favoriser leur implication dans les équipes.

Un des axes forts du projet de l'association A.RETIS est le soutien aux professionnels, qui passe par le partage d'expériences et l'ouverture à des approches internationales. L'association est attentive à prendre en compte l'évolution des professionnels par rapport au rapport au travail dans un souci de juste conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

Il existe des temps de formation entre administrateurs et professionnels. L'association met également en place un comité éthique et moral pour travailler sur les valeurs de son projet à l'épreuve du réel.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

Des réunions d'équipe se tiennent dans chaque service tous les lundis entre 9H et 12H pour les suivis de situations, et tous les vendredis entre 13H30 et 15H30 pour l'organisation du service. Une fois par mois, chaque service a une réunion d'analyse de la pratique avec un intervenant extérieur (Pedro Meca, Alain Grevot) : à partir de la présentation d'une situation, l'équipe travaille sur le sens de ses interventions et sur les ressources utilisables.

Tous les deux mois, une journée est organisée avec l'ensemble des services. Au cours de ces journées, un travail d'appropriation de l'outil anglais d'évaluation est mené avec Helen Jones.

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Les familles sont adressées par décision du juge des enfants.

### ***Implication des usagers***

Le projet s'appuie sur la recherche et sur la participation active des usagers ; la présence de parents ayant eu des enfants suivis est prévue au sein du conseil d'administration de l'association.

L'association a pour option de préserver les capacités d'autonomie et d'initiative des personnes, et de se situer dans le champ de la prévenance en considérant que la protection de l'enfance est l'affaire de tous les citoyens et en s'ouvrant à différents acteurs de la société. Des actions concrètes sont proposées aux parents et à des voisins des services, en partant d'autres problématiques que la protection de l'enfant, et avec des projets propres à chacun des trois services : mise en place d'un jardin partagé, projet de microcrédit conduit avec une seconde association et le soutien de mécènes privés, mise à disposition des maisons pour des pères, groupe de parents, ateliers couture, cuisine, écriture et paroles de parents, chantiers de

réfection de logements, groupe théâtre, concerts à domicile. Les voisins sont invités à participer dans des domaines d'actions qui ne relèvent pas de l'autorisation/habilitation.

L'association a mis en place un médiateur des usagers (un administrateur indépendant) pour recevoir et traiter les réclamations.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Les espaces d'activités dans les services sont ouverts et accessibles aux enfants et aux parents de 9H à 18H30.

L'organisation d'astreintes téléphoniques du personnel 24 heures/24 permet que le service soit tout le temps joignable et que les familles soient connues pendant les temps de crise. Le système fonctionne sur toute une semaine d'astreinte pour le cadre. Il existe d'autre part une astreinte d'urgence des personnels entre 18H30 et 8H30 du matin, pour les hébergements exceptionnels.

### ***Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement***

Des réunions partenariales ont été mises en place pour présenter le service avant l'ouverture puis après. Une structure de démarche de projet permet de piloter le projet avec un comité de pilotage rassemblant les acteurs institutionnels principaux (juge des enfants, direction protection de l'enfance, PJJ, etc.) qui se tient deux fois l'an et des comités territoriaux sur les lieux de l'action des services rassemblent les partenaires directs (école, professionnels, etc.) qui sont aussi deux fois l'an. Des articles dans la presse professionnelle et locale ainsi que l'organisation de conférences complètent la communication avec l'extérieur.

### ***Place de l'action par rapport au système dans lequel il s'insère***

Les services d'AEMO avec hébergement sont venus combler un vide pour jeter un pont entre le milieu ouvert et le placement. De l'avis des professionnels et décideurs locaux, ils ont rapidement trouvés leur place « c'est ce qui manquait dans le dispositif ; une alternative au placement ».

### ***Réaménagement ou évolution du projet***

Les services ont élargi la tranche d'âge des enfants en passant de 6-18 ans à 0-18 ans et intègre dans ses modalités d'hébergement l'accueil intermittent chez des assistants familiaux pour les – de 6 ans.

### ***Autre projet actuel***

L'association gère par ailleurs un petit service de placement familial expérimental (6 places), avec trois couples ayant la double formation de travailleur social et d'assistant familial, ce qui permet de réaliser des accueils entre la modalité placement familial et la modalité lieu de vie. Les accueils s'effectuent avec des échanges entre parents et familles d'accueil dans une perspective de co-éducation, avec le chef de service ou le psychologue.

Le service d'accueil de jour multifamilial va ouvrir en 2011 avec 20 places. Les conditions pour que ce service fonctionne sont qu'il s'adresse à l'ensemble du département à partir d'un lieu unique, et que les temps d'ouverture soient largement prévus pour accueillir enfants et parents en même temps, s'agissant de familles relevant d'actions de prévention.

Le service de tiers dignes de confiance ouvrira également en 2011 ; il bénéficie d'une double habilitation ASE et PJJ.

## **REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET**

### ***L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?***

Un projet de recherche va être conduit sur 18 mois. Il porte sur la façon dont les services mettent en œuvre avec les enfants et les parents l'évaluation participative et vise à définir une typologie de la participation.

#### *Auteur*

Une équipe de chercheurs conduite par Catherine Sellenet.

#### *Méthode d'évaluation mise en œuvre*

Une trentaine d'entretiens auprès d'enfants et de parents seront conduits dans chacun des sites.

#### *Effets attendus*

Les effets attendus de cette recherche sont une comparaison des fonctionnements des services selon les outils d'évaluation utilisés et une éventuelle modification de ces outils d'évaluation, notamment des cahiers d'analyse des besoins « CABE ».

#### *Conclusions, perspectives dégagées*

#### *Points de vigilance*

### ***Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)***

Un travail d'appropriation du projet est conduit par le directeur et le conseiller technique avec l'ensemble des équipes d'intervenants et de cadres à partir d'une analyse critique des documents essentiels (projet de service, référentiel de phase d'accueil, etc.) à l'épreuve de « ce qui est fait de ce qui est dit », l'analyse des écarts et des pistes de correction et d'amélioration des pratiques. Ces réunions ont lieu à un rythme mensuel et visent outre l'appropriation du projet à renforcer l'appartenance, l'unité des pratiques et la communauté de valeurs.

### ***Piste en vue d'une évaluation***

Une évaluation interne est prévue pour 2013.

#### ***Modalités d'analyse de la structure***

Fiche effectuée le 9 avril 2010

A partir de :

- entretien avec le directeur de l'association
- analyse de documents transmis par l'association
- visite par deux membres de l'Oned